ETAT DE VAUD

Département des travaux publics,
de l'aménagement et des transports

Service de l'aménagement du territoire

PLAN DE PROTECTION DE LA VENOGE

PLAN D'AFFECTATION CANTONAL DE LA VENOGE N°284

Plan 3.2

COMMUNE DE DIZY

Le chef du Département

Le chef du Service de l'aménagement
du territoire

Déposé à l'enquête publique au
Greffe municipal de Dizy

du 25 octobre 1995

au 23 novembre 1995

Approuvé par le Conseil d'Etat
du Canton de Vaud

Lausanne, le

L'atteste au nom de
la Municipalité

L'atteste

Le Syndic

Le Secrétaire

Le Chancelier

Etat de Vaud
Service de l'aménagement du territoire

Plan de protection de la Venoge

3.2 Plan d'affectation cantonal

Commune de Dizy

Echelle 1 : 5'000

Légende

- Périmètre 1 : les cours d'eau
- Périmètre 2 : les couloirs de la Venoge et du Veyron
- Périmètre 3 : les vallées de la Venoge et du Veyron
- Zone protégée des couloirs de la Venoge et du Veyron
- Limites communales

